

Banque privée au Luxembourg : consolidation des actifs sous gestion

Le Private Banking Group, Luxembourg (PBGL) de l'Association des Banques et Banquiers, Luxembourg (ABBL) vient de publier les résultats annuels de la Private Banking Survey pour 2017, réalisée comme par le passé en étroite collaboration avec la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).

Les actifs sous gestion (AuM) de l'activité de banque privée au Luxembourg se sont consolidés à un niveau élevé en progressant de 3% par rapport à l'année précédente, pour atteindre un total de 361 milliards EUR. Cette évolution confirme la tendance générale anticipée par le PBGL témoignant d'une consolidation du secteur à un niveau respectable, les actifs sous gestion s'établissant désormais à 35% au-delà du niveau atteint avant la crise financière de 2008.

Par ailleurs, le secteur accroît sa couverture géographique au sein des pays de l'UE, représentant pour l'heure l'essentiel du marché (60% du total des actifs sous gestion), ainsi que dans le reste de l'Europe (Suisse et pays européens non dotés de la monnaie unique avec respectivement 10% et 9% des actifs sous gestion) et au-delà du Vieux Continent (en l'occurrence l'Amérique latine et le Moyen-Orient).

La Private Banking Survey de 2017 révèle également que les personnes dont la fortune nette est supérieure à 20 millions EUR représentaient plus de la moitié de l'ensemble des actifs gérés par les banques privées luxembourgeoises à la fin 2016. Le nombre de clients disposant d'actifs inférieurs à 500.000 EUR a continué de baisser pour parvenir à un niveau où ce segment représente, en 2016, 12% du total des actifs sous gestion.

Une réorientation des actifs du segment de la clientèle aisée vers celui de la clientèle fortunée et très fortunée (HNWI ou UHNWI) se confirme désormais depuis plusieurs années consécutives. Cette situation illustre le fait qu'aujourd'hui le Luxembourg continue d'attirer une clientèle HNWI/UHNWI exposée internationalement, mobile et sophistiquée, requérant un accès immé-



De gauche à droite : Patrick WAGENAAR (Banque Degroof Luxembourg S.A.), vice-président PBGL ; Pierre ETIENNE (Pictet & Cie (Europe) S.A.), président PBGL ; François DACQUIN (BGL BNP Paribas), vice-président PBGL et Alain HONDEQUIN, Secrétaire Général PBGL

diat et optimisé aux services financiers fiables et transparents. Ce segment de clientèle reconnaît les atouts de la place luxembourgeoise en tant que premier site continental pour l'activité de banque privée européenne, associant un degré élevé de stabilité politique et juridique avec une expertise transfrontalière et une très vaste gamme de produits et de services de gestion de fortune.

Alors que l'évolution du secteur de la banque privée au Luxembourg est rassurante en termes de chiffres de croissance, les défis spécifiques à la rentabilité doivent encore être abordés. Les marges bénéficiaires notamment se sont progressivement effritées depuis que les clients au patrimoine moindre ont historiquement gagné en rentabilité par rapport aux clients plus fortunés. Cet effet d'éfrètement est de plus renforcé dans un contexte de taux d'intérêt bas, voire négatifs, associés à une

hausse prononcée des frais d'exploitation, principalement due au besoin de se conformer à un flux soutenu de changements d'ordre réglementaire complexes (et souvent interconnectés).

Les principales priorités figurant à l'agenda en termes de respect de la réglementation des banquiers privés de Luxembourg demeurent les exigences propres aux directives MiFID II et AMLD 4, parallèlement à celles de la législation FATCA et de la norme C.R.S., souvent associées à des délais de mise en œuvre de plus en plus courts et à une publication différée des normes techniques réglementaires. Ces changements réglementaires s'accompagnent également d'une charge accrue d'obligations en matière de publication de rapports destinés indifféremment aux clients et aux régulateurs. En conséquence, nous observons que le rendement des actifs (RoA) pour le secteur de la banque privée

au Luxembourg a globalement diminué de 4% par rapport à 2015.

En fin de compte, alors que la numérisation des services financiers s'accélère et remodèle le paysage financier avec un accès en temps réel sans précédent aux données du marché et des bourses, le secteur de la banque privée fait face à une autre série de défis, les clients sollicitant de plus en plus de services sur mesure en matière de placements dans le cadre d'une approche stratégique plus vaste. Nous observons par ailleurs des évolutions dans le domaine de l'intégration de nouveaux clients et de l'interaction sous la forme d'un recours accru aux signatures électroniques, à l'identification biométrique ou à l'utilisation de la technologie «blockchain».

Avec près de 7.000 employés fin 2016, les effectifs de la banque privée ont légèrement progressé de 1,9% après deux années consécutives de contraction, contre une hausse globale de 0,5% pour le secteur bancaire.

10^e anniversaire du PBGL

Cette année, l'ABBL est fière de célébrer le 10^e anniversaire du PBGL. En tant que pôle sectoriel le plus ancien de l'ABBL, le PBGL regroupe 56 banques affiliées, actuellement actives dans la banque privée au Luxembourg, ainsi que plusieurs membres non bancaires (cabinets juridiques, consultants et autres entreprises liées à ce secteur).

Au fil des ans, le PBGL est progressivement devenu la voix de la banque privée au Luxembourg, entre autres en :

- dessinant les contours et l'évolution du secteur d'activité (grâce aux enquêtes annuelles en matière de banque privée),
- définissant un nombre de normes en termes d'éthique (en signant la charte de l'ICMA en 2012) et de formation (en lançant des programmes avec le IIFBL et la Luxembourg School for Finance), et
- en promouvant activement le secteur au Luxembourg et à l'étranger.

Source : ABBL

OPINION

Ne nous leurrons pas : la défense européenne ne se concrétisera guère avant la fin de l'automne 2017 !

Par Jean MARSIA, président de la Société européenne de défense AISBL

Jugée utopique lors de ma soutenance de thèse, le 7 septembre 2015, la relance de l'Europe politique et de la défense européenne est devenue le mantra de nos gouvernants. Ce n'est que de la communication, car leurs actes en la matière sont encore fort peu nombreux et leur effet sur nos capacités de défense reste marginal. Cela n'empêche pas certains acteurs ou observateurs d'acclamer, lors de chaque Conseil européen depuis fin 2013, les nouveaux progrès «substantiels» réalisés vers «l'autonomie stratégique de l'Europe». Les chefs d'État et de gouvernement de l'Union européenne (UE) veulent en effet montrer qu'ils répondent aux fortes attentes de leurs concitoyens, inquiets du contexte sécuritaire intérieur et extérieur, de l'évolution des relations transatlantiques et du Brexit.

Ce fut encore le cas après le Conseil européen de ce 22 juin, qui a réaffirmé, au § 6 des conclusions, qu'il est déterminé à renforcer la coopération au sein de l'UE, de manière telle qu'en coopération avec l'OTAN, elle puisse protéger l'Union et ses citoyens, contribuer à la paix et à la stabilité, dans son voisinage et au-delà.

Ce Conseil européen se satisfait (§ 7) de l'annonce par la Commission de la création d'un Fonds européen de la défense. Son volet recherche sera doté de 90 millions € sur la période 2017-2019, puis de 500 millions € par an à partir de 2021. Son volet capacités sera doté d'environ 250 millions € par an durant les deux années 2019 et 2020, puis d'un milliard € par an de 2021 à 2027. Il financera à hauteur de 20% des programmes de recherche et développement pour la défense décidés et financés par plusieurs États membres, et répondant à un besoin capacitaire reconnu.

Ces montants sont considérables, en tout cas pour un particulier ou pour une entreprise. Par rapport au chiffre d'affaires de notre base industrielle et technologique de défense, c'est bien peu, mais la Commission ne peut faire plus global de l'UE, c'est 158 milliards € en 2017, soit environ 1% de son PIB, et il sera bientôt amputé de la contribution nette britannique, soit 10 milliards €

environ. Le budget français, c'est 358 milliards €. Le Conseil européen a convenu (§ 8) de la nécessité de lancer la coopération structurée permanente instituée par l'article 46 du traité sur l'UE (TUE), et de le faire de façon «inclusive et ambitieuse». Berlin veut en effet impliquer autant d'États que possible, Paris a une vision élitiste, et ce depuis l'an 2000 : Joschka Fischer a proposé alors que plusieurs États progressent sur la voie de l'intégration politique, sans aller jusqu'à se fédérer ; Jacques Chirac lui a répondu vouloir une Europe-puissance, constituée par les pays qui veulent aller plus loin dans l'intégration. L'article 46 TUE est donc resté lettre morte. La demande faite ce 22 juin par le Conseil européen de pouvoir disposer, d'ici trois mois, de la liste des critères et des engagements qui est nécessaire pour le mettre en œuvre, est un premier pas, mais il se peut que cette liste, même si elle est établie de façon consensuelle, finisse aux archives.

Ensuite, le Conseil européen a admis (§ 9) le besoin d'un financement commun du déploiement des EU Battlegroups, ou groupements tactiques. Il revient à l'Estonie, qui vient de prendre la présidence de l'UE, de «parvenir à un accord» sur ce financement.

Enfin, au § 10, le Conseil européen réitère son engagement de décembre 2013 de revenir régulièrement sur les questions de défense et de sécurité.

Cette action de communication ne dotera pas l'Europe des capacités de défense et de sécurité qui lui permettraient de ramener la sécurité dans nos villes ou dans notre voisinage, vers l'est et vers le sud. Daech et AQMI ont jailli comme l'éclair, et depuis des années des moyens considérables sont déployés pour les contraindre au reflux. Un service de renseignement européen serait bien nécessaire, mais le président Sarkozy a fait inscrire dans le TUE que c'est une compétence exclusive des États membres, ce qui a imposé le démantèlement de l'embryon de service mis en place par Javier Solana. Celui-ci avait chargé son conseiller, Gilles de Kerchove, de coordonner dans l'UE la lutte contre le terrorisme, ce qui permet d'améliorer l'échange d'information, en tout cas dans l'espace Schengen.

Devant cette relative inaction du Conseil, certains comptent sur l'Allemagne et la France pour relancer l'Europe. M. Macron a affirmé ce 3 juillet, devant les parlementaires réunis en Congrès à Versailles, qu'il souhaite d'ici la fin de l'année «repréparer l'Europe à son début». Dans l'interview

parue le 22 juin dans divers quotidiens européens, il affirmait que «La clé pour repartir, c'est une Europe qui protège» et qu'il faut «créer une Europe qui protège en se dotant d'une vraie politique de défense et de sécurité commune». Il veut porter la part de la défense à 2% du PIB en euros courants en 2025, soit 50 milliards €, pour que la loi de programmation militaire 2019-2025 permette de renouveler l'équipement. La part allouée à la dissuasion nucléaire (3,9 milliards € en 2017) doit doubler après 2020, pour financer notamment la construction de quatre sous-marins lanceurs de missiles nucléaires intercontinentaux, de missiles et de 300 armes nucléaires.

Dans son discours au Congrès réuni à Versailles le 3 juillet, M. Macron a affirmé : «Nous avons besoin d'une Europe plus forte et refondée. [...] Il revient à la France de prendre l'initiative, [...] en particulier avec la chancelière d'Allemagne. D'ici la fin de l'année [...], partout en Europe, nous lancerons des conventions démocratiques pour refonder l'Europe». Le lendemain, son Premier ministre M. Philippe détaillait devant l'Assemblée nationale les projets de son gouvernement. Il a notamment exprimé sa préoccupation devant la hauteur de la dette publique, qui impose un déficit sous les 3% du PIB.

Si MM. Macron et Philippe disposent d'une large majorité à l'Assemblée nationale, il leur reste à gagner les élections sénatoriales en septembre. Mme Merkel espère remporter alors les élections législatives fédérales. Ensuite, les choses sérieuses pourraient commencer. Mais si M. Macron est le chantre de l'Europe, Mme Merkel prône aujourd'hui un nationalisme éclairé : le drapeau national figure sur ses affiches électorales, pas celui de l'Europe. Elle promet le plein emploi, soit un taux de chômage inférieur à 3% avant 2025, celui-ci étant passé de 11% en 2005, lors de son arrivée au pouvoir, à 5,5% aujourd'hui. Elle s'engage à construire 1,5 million de logements, à recruter 15.000 policiers, à baisser l'impôt sur le revenu de 15 milliards d'euros, à augmenter les allocations familiales tout en maintenant l'équilibre du budget. L'impopulaire promesse faite à l'OTAN de doubler les dépenses de défense n'est pour l'instant pas mise en avant.

Après les élections, Mme Merkel pourrait prolonger son alliance avec le SPD de l'europhile Martin Schulz (62 ans), mais il vire à gauche comme M. Hamon en France, avec le même résultat : la fuite des électeurs. La CDU-CSU pourrait ainsi mieux imposer ses vues à un partenaire affaibli.

Alternative : se jeter dans les bras de M. Lindner (38 ans), le très thatcherien leader du FDP, qui se présente comme l'anti-Macron, bien que celui-ci soit populaire outre-Rhin.

Il ne faudrait pas en conclure que rien ne se fera en Europe avant ces élections de septembre. Le sommet de «l'Initiative des Trois Mers», de la Baltique à la mer Noire et à l'Adriatique, qui rassemble l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie, la Hongrie, l'Autriche, la Slovaquie, la Croatie, la Roumanie et la Bulgarie, organisé le 6 juillet à Varsovie par les présidents polonais et croate, veut permettre à ces douze États de renforcer leur coopération, principalement dans les domaines économique et énergétique, mais aussi de faire contrepoids au tandem franco-allemand. Le président des États-Unis est invité, car les douze savent que c'est lui le protecteur de la région.

En ce début d'été 2017, nos dirigeants doivent donc plus que jamais être prêts à affronter l'imprévisible. Ils disent avoir pris conscience de la nécessité de prendre en charge notre sécurité. Combien de temps leur faudra-t-il encore pour admettre que de nouveaux transferts de souveraineté s'imposent, pour pouvoir notamment mettre en commun des capacités diplomatiques et militaires ?

La zone euro reste un exemple. En 1997, le Pacte de stabilité et de croissance (PSC) coordonnait les politiques économiques et budgétaires des États membres de la zone euro, et permettait l'avènement de la monnaie commune le 1^{er} janvier 1999. Depuis, la politique monétaire est menée par la Banque centrale européenne (BCE). Toutefois, l'Allemagne et la France ont, dans un premier temps, refusé le contrôle, prévu par le PSC, de leur politique économique et budgétaire, ce qui a ouvert la voie aux dérives et causé la crise de la dette souveraine. Pour en sortir, des réformes structurelles se sont imposées, incluant deux nouveaux transferts de souveraineté. En 2012, le traité sur la Stabilité, la Coordination et la Gouvernance impose l'équilibre des finances publiques dans la zone euro. Depuis 2013, la BCE supervise les grandes banques, réglemente la faillite bancaire et protège nos dépôts.

Espérons que le Conseil européen de décembre s'en inspirera et commencera enfin à prendre les mesures effectives qui sont nécessaires à notre défense et notre sécurité.